



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°59
20 novembre 2015

- Décision du 19 novembre 2015 portant délégation de signature
*hygiène et sécurité personnels
*hygiène et sécurité chantiers
*mesures temporaires
*chômages

P 2

DT Nord-Pas-de-Calais

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 19 NOVEMBRE 2015
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels), HYGIENE ET SECURITE
(chantiers), MESURES TEMPORAIRES ET CHOMAGES
DIRECTION TERRITORIALE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 4 septembre 2015 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,

Vu la décision du 4 septembre 2015 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

Vu la décision du 4 septembre 2015 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires,

Vu la décision du 4 septembre 2015 de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Les annexes 1 des délégations en matière d'hygiène et de sécurité personnel et hygiène et sécurité chantiers du 4 septembre 2015 susvisées sont modifiées comme suit :

- Monsieur Frédéric POTISEK remplace Monsieur Frédéric POTISEK
- Madame Valentine BAYLE, responsable de l'antenne de Lille, adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe remplace M. Stéphane DESBUISSON,
- A la ligne 5 : lire « celui-ci » à la place de « celle-ci »

Article 2

Les délégations en matière de mesures temporaires et chômages du 4 septembre 2015 susvisées sont modifiées comme suit :

- Madame Valentine BAYLE remplace M. Stéphane DESBUISSON
- Monsieur Frédéric POTISEK remplace Monsieur Frédéric POTISEK

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 novembre 2015

Le directeur général
Signé
Marc PAPINUTTI